

COMMISSION TECHNIQUE REGIONALE

Montreuil le 17 janvier 2007

Mesdames, Messieurs, les plongeuses, plongeurs

Demande d'un duplicata carte de Technicien en Inspection Visuel *:

Faire la demande par écrit à la Commission technique en fournissant les éléments suivants :

- Nom et prénom de la personne.
- Lieu et date de passage de la qualification TIV (préciser le CODEP).
- Photocopie de la licence en cours.
- Une photo d'identité (couleur ou N/B).
- Une enveloppe affranchie au nom et adresse du demandeur.
- Un chèque de 12€ libellé à l'ordre de la « F.F.E.S.S.M Commission technique Ile de France »

*Uniquement pour les personnes ayant passé leur qualification en IDF/P.

Bien cordialement,

Jean-François CAVANNA
Responsable TIV
Commission Technique Ile de France / Picardie

